



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CHARTRE ORDINALE RELATIVE A LA COMMUNICATION DU CHIRURGIEN-DENTISTE

La nouvelle charte ordinale sur la communication du chirurgien-dentiste est entrée en vigueur depuis le 13 février 2019, elle remplace les précédentes chartes en la matière éditées par l'Ordre.

Le respect de la déontologie est réaffirmé, mais de nouvelles possibilités sont ouvertes, plus conformes aux besoins d'informations du public et aux évolutions technologiques.

Son principe général en est la liberté, mais une liberté s'exprimant dans le cadre de la déontologie, entre autres l'interdiction d'exercer notre profession comme un commerce.

Le praticien engage sa responsabilité sur l'ensemble de sa communication.

[Cliquer ICI pour accéder à l'exemple de bannière ci-dessous](#)



Communication du chirurgien-dentiste Intégration d'une bannière sur votre site internet

La nouvelle charte ordinale sur la communication du chirurgien-dentiste est entrée en vigueur depuis le 13 février 2019, elle remplace les précédentes chartes en la matière éditées par l'Ordre.

Le respect de la déontologie est réaffirmé, mais de nouvelles possibilités sont ouvertes, plus conformes aux besoins d'information du public et aux évolutions technologiques.

Son principe général en est la liberté, mais une liberté s'exprimant dans le cadre de la déontologie, entre autres l'interdiction d'exercer notre profession comme un commerce.

Le praticien engage sa responsabilité sur l'ensemble de sa communication

[Télécharger la charte](#)

Générateur Code Source

Formulaire à compléter avant de générer le code source

Code source ou image à intégrer dans une page web de votre site internet

DOCTEUR :

Nom : _____
Prénom : _____
N° RPPS : _____

Les informations énoncées ci-dessous relèvent de la responsabilité pleine de ce praticien

SPÉCIALISTE QUALIFIÉ(E) en :

Chirurgie orale
 Médecine bucco-dentaire
 Orthopédie dento-faciale / Orthodontie

Ces spécialités sont reconnues par Le Conseil national de l'ordre.

OMNIPRATICIEN
Orientations professionnelles des disciplines odontologiques :

Omnipratique (réalisation de l'ensemble des orientations)
 Endodontie
 Odontologie chirurgicale
 Odontologie conservatrice
 Odontologie pédiatrique
 Orthodontie
 Parodontologie
 Prothèse
 Traitement des dysfonctions oro-faciales

Les orientations professionnelles ne sont ni une spécialité reconnue, ni une compétence. Il s'agit d'une pratique personnelle déclarative non attestée par Le Conseil national de l'ordre.

[Générer le code source](#)

[Copier le code source](#) ou [Télécharger l'image](#)